

15h45-16h45

**Table-ronde: Les devoirs de diligence des acteurs du marché de l'art**

Fort des précédentes interventions ainsi que des initiatives déjà existantes pour pallier le risque de blanchiment d'argent dans le marché de l'art, différents acteurs du marché aborderont la question de la diligence à adopter face à cette problématique.

**Modérateur: Pierre Gabus**, avocat, président de la Fondation pour le droit de l'art

Avec la participation notamment de:

- **Yan Walther**, Managing Director, SGS Art Services, et **Céleste Cornu**, Global Manager, SGS Anti-corruption Services
- **Lawrence M. Shindell**, Chairman, ARIS Insurance
- **Gretta Fenner**, directrice générale, Basel Institute on Governance
- **Sandrine Giroud**, avocate, co-directrice de la Fondation pour le droit de l'art

16h45-17h

Clôture

**Auditorium**

Fédération des Entreprises Romandes

98 rue de Saint-Jean  
1201 Genève

Plan d'accès sur:

[www.fer-ge.ch/web/fer-ge/contact-acces](http://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/contact-acces)

Sponsors conférence



Sponsor média



Colloque | programme

# Le blanchiment d'argent dans le marché de l'art: une réalité?

Vendredi 13 novembre 2015

Auditorium, Fédération des Entreprises Romandes  
98 rue de Saint-Jean, 1201 Genève

Karon Melillo DeVega, *Money Laundering*



## Le blanchiment d'argent dans le marché de l'art: une réalité?

Le marché de l'art n'est pas épargné par les questions de blanchiment d'argent. L'actualité en a fait la démonstration. Les nouvelles recommandations du GAFI en matière de blanchiment qui seront mises en œuvre en Suisse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le phénomène malheureux du financement de l'État islamique par la vente de biens culturels et les réflexions entourant la réglementation des ports francs soulèvent des questions importantes pour le domaine de l'art sous l'angle de son exposition aux risques de blanchiment d'argent.

Alors, mythe ou réalité: l'art est-il un moyen de blanchir des avoirs criminels? Le but de cette journée est de faire un panorama de la problématique, d'exposer les règles qui s'appliquent au blanchiment d'argent dans le marché de l'art et d'esquisser des solutions pour prévenir les risques correspondants.

### Programme

- 8h15-8h45** Accueil des participants
- 8h45-9h** **Ouverture du colloque et introduction**  
**Prof. Christine Chappuis**, doyenne de la faculté de droit, Université de Genève  
**Prof. Marc-André Renold**, directeur du Centre du droit de l'art, Chaire UNESCO en droit international des biens culturels à l'Université de Genève
- 9h-10h30** **L'art et le blanchiment d'argent**  
 Comment le marché de l'art peut-il être utilisé à des fins de blanchiment d'argent? Cette session tentera d'examiner la réalité de ce phénomène entre ombres et lumières et d'étudier les risques juridiques qui en découlent pour le marché de l'art et leur prévention.  
 Rapport introductif: **Prof. Xavier Oberson**, Université de Genève  
*Fiscalité, blanchiment d'argent et marché de l'art: quelles relations?*
- **Thomas Seydoux**, Seydoux et Associés Fine Art SA, Genève  
*Les nouveaux métiers du marchand d'art*
  - **Marie Flegbo-Berney**, avocate, membre du Conseil d'administration des Ports-Francs de Genève  
*La perspective des Ports Francs de Genève*
  - **Claudia von Selle**, Senior Advisor, Basel Institute on Governance  
*Les risques de blanchiment dans le marché de l'art: l'évolution des Basel Art Trade Guidelines*

**10h30-11h** Pause café

**11h-12h30** **Mise en œuvre des nouvelles recommandations du GAFI: quelles implications pour le marché de l'art?**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les délits fiscaux qualifiés seront érigés en Suisse en infractions préalables au blanchiment d'argent. En outre, les négociants d'art seront soumis à des nouveaux devoirs préventifs. Cette session examinera ces nouvelles règles découlant de la mise en œuvre en Suisse des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) et les placera dans une perspective comparée avec le Luxembourg et la France.

Rapport introductif: **Prof. Ursula Cassani**, Université de Genève  
*Marché de l'art et blanchiment d'argent: nouvelles responsabilités et nouveaux risques légaux*

- **Michael J. Martin**, Partner Forensic and AML, Deloitte Luxembourg  
*La perspective luxembourgeoise*
- **Corinne Hershkovitch**, avocate à la Cour, Paris  
*La perspective française*

**12h30-14h** Cocktail dînatoire

**14h-15h15** **La mise en œuvre par les autorités**

La lutte contre le blanchiment met en œuvre différentes autorités nationales et internationales. Lors de cette session différents représentants de l'autorité partageront leur expérience sur la question de l'utilisation du marché de l'art à des fins de blanchiment d'argent, leur champ d'action et ses limites, ainsi que leurs réflexions pour faire face à ce phénomène.

- **Jean-Bernard Schmid**, procureur, Ministère public de Genève  
*Le blanchiment d'argent par l'art en pratique*
- **Laurent Crémieux**, expert en évaluation, Contrôle fédéral des finances  
*Le rapport de janvier 2014 sur les ports francs et entrepôts douaniers ouverts*
- **Solange Michel**, Associate Legal Officer, Interpol  
*L'expérience d'Interpol*
- **Anne-France Pilloud**, experte, Administration fédérale des douanes  
*Les dangers du marché de l'art du point de vue de l'administration des douanes*

**15h15-15h45** Pause café